

REUNION DU 29 MAI 2017

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REFECTION DES COURS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les trois devis concernant la réfection des cours de l'école.

- SIMER..... : 33958,00€ HT
- STPR..... : 17364,00€ HT
- ARLAUD-IRIBARREN..... : 15088.21€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide confier les travaux à l'entreprise ARLAUD-IRIBARREN pour un montant de 15088.21€ HT.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ENTREE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant la mise en accessibilité de la cour de l'école primaire et accessoirement de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide confier les travaux comme suit :

- Aménagement du trottoir et accès bibliothèque à l'entreprise STPR pour 5733€ HT
- Modification du muret à l'entreprise RICOLLEAU Etienne pour 763€ HT

TRANSFORMATION DES TOILETTES DE LA CANTINE POUR ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant la transformation des toilettes de la cantine pour mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide confier les travaux comme suit :

- Placo, menuiserie, faïence : Entreprise RICOLLEAU Etienne pour 8891€ HT.
- Electricité, plomberie : Entreprise MPS pour 1057.53€ HT.

MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE ET DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant la mise en accessibilité de l'école (transformation des sanitaires, changement de trois ouvertures à la garderie, école primaire et maternelle, modification des sonnettes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide confier les travaux comme suit :

- Sanitaires (menuiserie, maçonnerie et faïence) à l'entreprise RICOLLEAU Etienne pour 6243.20€ HT.
 - Sanitaires (Electricité, plomberie) à l'Entreprise MPS pour 1057.53€ HT.
 - Sonnettes aux entrées à l'Entreprise MPS pour 240€ HT.
 - Changement des portes (garderie, primaire et maternelle) à l'entreprise MOINEAUD père & fils pour 8198.32€ HT.
-

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE « SEMAILLES AU VENT »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant la mise en accessibilité de la salle « Semailles au Vent ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide confier les travaux comme suit :

- Mise à niveau de la scène et changement de la porte d'entrée à l'entreprise MOINEAUD père & fils pour 4051.69€ HT.

ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant l'acquisition d'une débroussailleuse.

BLANCHARD	STIHL FS 410 CEM	41,6 CM3	2000W	590€ HT
BLANCHARD	KUBOTA DN 430	42,7CM3	1270W	416€ HT
GUICHARD	STIHL FS 410 CEM	41,6 CM3	2000W	620€ HT
BIGOT	IBCF33W	32,6CM3	970W	612€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir une débroussailleuse auprès des ETS BLANCHARD. Le choix du modèle est laissé à l'employé communal

FACTURATION DE LA Garderie PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains parents se plaignent de la facturation au trimestre, qui représente des sommes importantes pour certains d'entre eux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide qu'à partir de la rentrée de septembre 2017, la facturation sera effectuée comme suit :

- Cotisation annuelle 21€ pour 1 enfant ou 30€ pour 2 enfants ou plus sera facturée en septembre.
- Les unités seront facturées tous les deux mois (novembre, janvier, mars, mai et juillet)

CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT FACE A LA PARCELLE CADASTREE BO 330

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un accord tacite avait été passé avec M. Jacques HEBRAS pour la construction d'un mur de soutènement dans la rue du Moulin le long de la parcelle cadastrée section BO n° 330.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que les matériaux seront fournis par M. HEBRAS, propriétaire.

La location éventuelle de matériel sera assurée par la commune, ainsi que les travaux.

Ces travaux seront réalisés à l'automne.

COMMISSION POUR LA PREPARATION DU PLUI

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, qui est intéressé pour participer au projet de PLUI.

Après délibération, la commission est arrêtée comme suit :

- François AUDOUX, Claudine CHEVAIS, Jacques GUINAULT, Sylvie MIGNON-RACAULT, Jacques NIORT, Annick REMAUD et Louis-Marie HUVELIN.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR REUNION AVEC BUFFET FROID

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les tarifs pour la location de la salle des fêtes et propose de rajouter un tarif pour les réunions avec buffet froid.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer le tarif suivant pour les réunions avec buffet froid (sans utilisation du fourneau).

- Personne morale ou privée domiciliée dans la commune : 65€
- Personne morale ou privée non domiciliée dans la commune..... : 106€

FORMATION PSC1 PAR LA CROIX ROUGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la CROIX ROUGE propose des formations PSC1.

Les frais d'inscription sont de 60€ par personne avec un tarif dégressif pour les groupes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'informer la population de la commune de cette opportunité de formation.
- De participer à hauteur de 50% du coût de la formation pour les habitants de la commune.
- De payer entièrement la formation des employés communaux ou CAE intéressés.

DEMANDE DE MME STEPHENS QUI SOUHAITE DISPENSER DES COURS DE COUTURE

A LA SALLE SEMAILLES AU VENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une demande de Madame STEPHENS qui souhaite dispenser des cours de couture à la salle Semailles au Vent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de proposer à Mme STEPHENS, les tarifs de location suivants :

- ½ journée..... : 5€
- Journée..... : 10€